BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2660

78 – YVELINES

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE VERSAILLES

Ventes et cessions

842 440 778 RCS Versailles.
FINANCIÈRE AMUSE TOPCO.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 446180121.00 EUR.
Adresse : 18, Rue Jacqueline Auriol, Quartier Villaroy, 78280 Guyancourt.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION Financière Amuse TopCo Société par actions simplifiée Au capital de : 446 180 121,00 EUR Siège social Quartier Villaroy 18 Rue Jacqueline Auriol 78280 Guyancourt N° RCS 842 440 778 RCS Versailles, est société absorbante ASMODEE III Société par actions simplifiée Au capital de : 5 050 111,00 EUR Siège social Quartier Villaroy 18 Rue Jacqueline Auriol 78280 Guyancourt N° RCS 842 403 651 RCS Versailles, est société absorbée Actif : 256 782 753,00 EUR Passif : 58 117,00 EUR Actif net apporté : 256 724 636,00 EUR Rapport d'échange des droits sociaux : Le rapport d'échange a été déterminé en fonction des valeurs réelles respectives des actions des sociétés participantes soit : 56,26 € pour une action de ASMODEE III et 5,62 € pour une action de FINANCIERE AMUSE TOPCO, il en résulte que le rapport d'échange des titres sera de 10.01 actions de FINANCIERE AMUSE TOPCO pour 1 action de ASMODEE III. Compte tenu du rapport d'échange proposé la Société Absorbante augmentera son capital social de 50 543 940 €, par création de 50 543 940 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 € chacune, toutes entièrement libérées et attribuées à l'actionnaire unique de la Société Absorbée, pour le porter de 474 995 604 € à 525 539 544 €. Mais la Société Absorbée étant propriétaire de 50 590 671 actions composant le capital social de la Société Absorbante cette dernière recevra lesdites actions qui se trouveront ainsi auto-détenues. En conséquence, il sera procédé à l'annulation de ces 50 590 671 actions auto-détenues, au moyen d'une réduction du capital social de 50 590 671 €. Montant prévu de la prime de fusion : La différence entre l'actif net apporté (soit 256 724 636 €) et le montant nominal des 50 543 940 actions créées suite à l'augmentation du capital social (soit 50 543 940 €) constituera une prime de fusion de 206 180 696 € qui sera inscrite au passif du bilan de la Société Absorbante. Date du projet : 30/06/2025 Date et lieu de dépôt : Date de dépôt : 03/07/2025, lieu de dépôt : Greffe du Tribunal des Activités Economiques de Versailles au nom de la société ASMODEE III et au nom de la société Financière Amuse TopCo.